

CONCERTATION PRÉALABLE SUR LES ORIENTATIONS DU SAGE DES SIX VALLÉES



LE MOT DU PRÉSIDENT

La préservation de l'eau et des milieux aquatiques est fondamentale pour l'avenir de nos territoires. Conscients de cela, les élus des Syndicats des bassins versants Caux-Seine et de l'Austreberthe-Saffimbec ont souhaité mettre en place un Schéma d'Aménagement et de Gestions Eaux (SAGE). Ce document réglementaire à portée locale devrait permettre d'assurer à l'avenir une eau potable de bonne qualité, des rivières et des zones humides vivantes et réduire la vulnérabilité du territoire face au risque d'inondation.

Afin d'associer la population aux choix stratégiques de cette future politique locale de l'eau, les élus du territoire ont souhaité faire participer le grand public à la réflexion. **Les habitants du territoire pourront s'exprimer sur les grandes orientations du SAGE.** Pendant quatre semaines, du 25 mai au 22 juin, chacun aura accès aux éléments d'information nécessaires à la bonne compréhension de la situation de l'eau sur le territoire et pourra participer à la concertation via le site internet suivant www.smbvas.fr/concertation-SAGE ou lors des événements publics associés :

- Un atelier lors de la Fête de la Nature au Centre Eau Risque et Territoire à Villers-Ecalles, le 25 mai de 15h à 19h ;
- Une réunion publique dans les locaux de la Communauté de Communes Yvetot Normandie, le 6 juin à 18h30.

Le présent document présente, à travers une lecture rapide, les principaux enjeux de l'eau du territoire et les choix stratégiques qui s'offrent à nous. Cette lecture peut être complétée par la visualisation du film « A l'école de l'eau »[1]. Des documents techniques seront aussi mis à disposition sur le site internet pour ceux qui souhaiteraient avoir plus de précisions.

Bonne lecture.

Sylvain Garand
Président de la Commission Locale de l'Eau

[1] <https://www.youtube.com/watch?v=-iQWUcgda30>

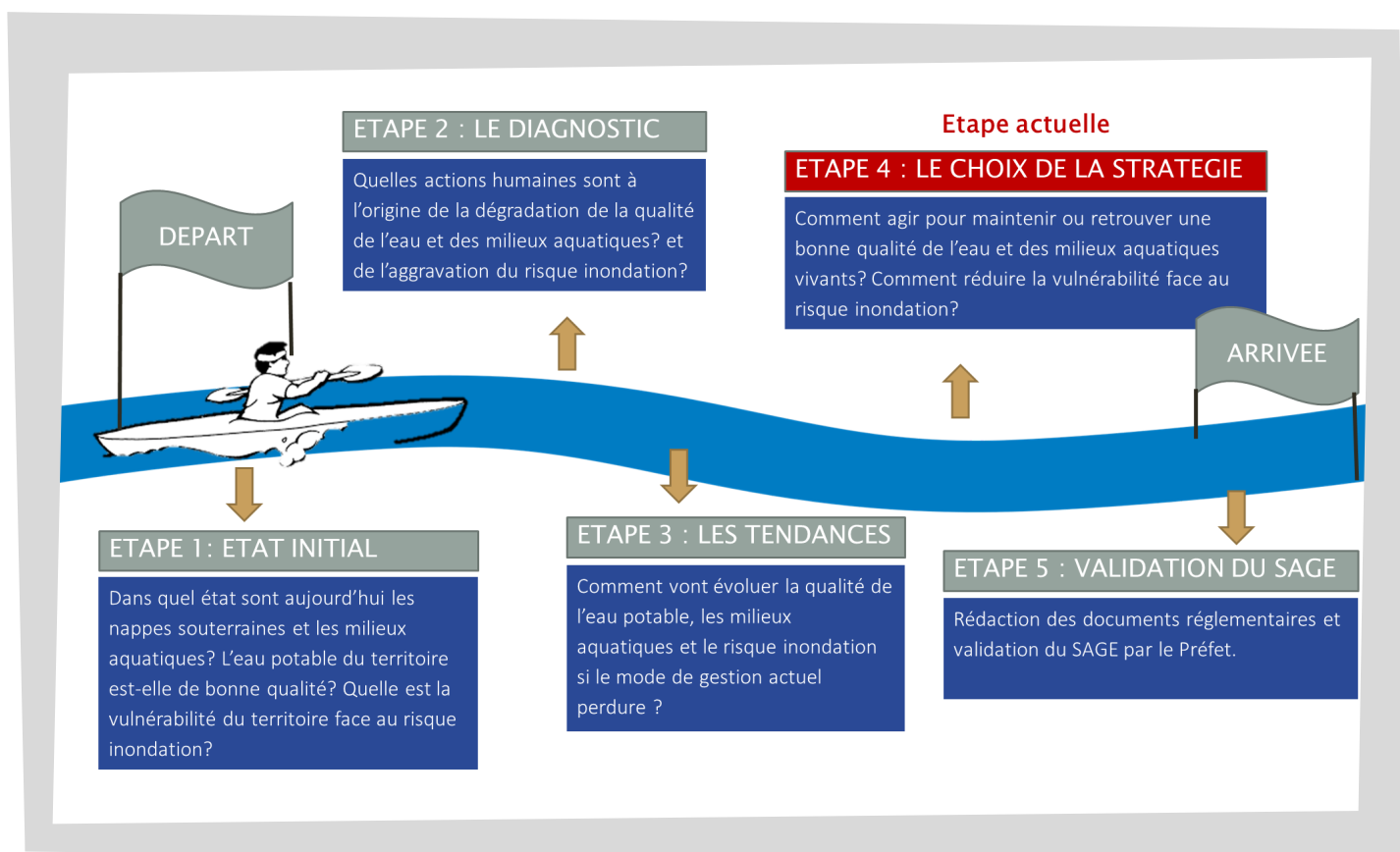
RAPPEL RÉGLEMENTAIRE SUR LE SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification élaboré de manière collective et concertée. Il associe l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau du territoire, mobilisés dans une volonté commune de préservation de ce patrimoine et représentés au sein d'une Commission Locale de l'Eau (CLE). On y retrouve des élus locaux, des producteurs d'eau potable, des responsables de l'assainissement, des acteurs économiques qui utilisent l'eau (agriculteurs, industriels, artisans, pêcheurs...) mais aussi des représentants de l'État, des consommateurs et de la protection de l'environnement



Le SAGE, après enquête publique, est approuvé par un arrêté préfectoral qui lui donne une valeur réglementaire : il devient opposable à l'administration (État, collectivités locales, établissements publics). Toute décision prise dans le domaine de l'eau par les services de l'État et les collectivités devra être compatible avec les objectifs de protection définis par le SAGE. De plus, les documents d'urbanisme devront être compatibles avec le SAGE. Enfin, au travers de son règlement, le SAGE devient opposable aux tiers.

ETAPES D'ÉLABORATION D'UN SAGE



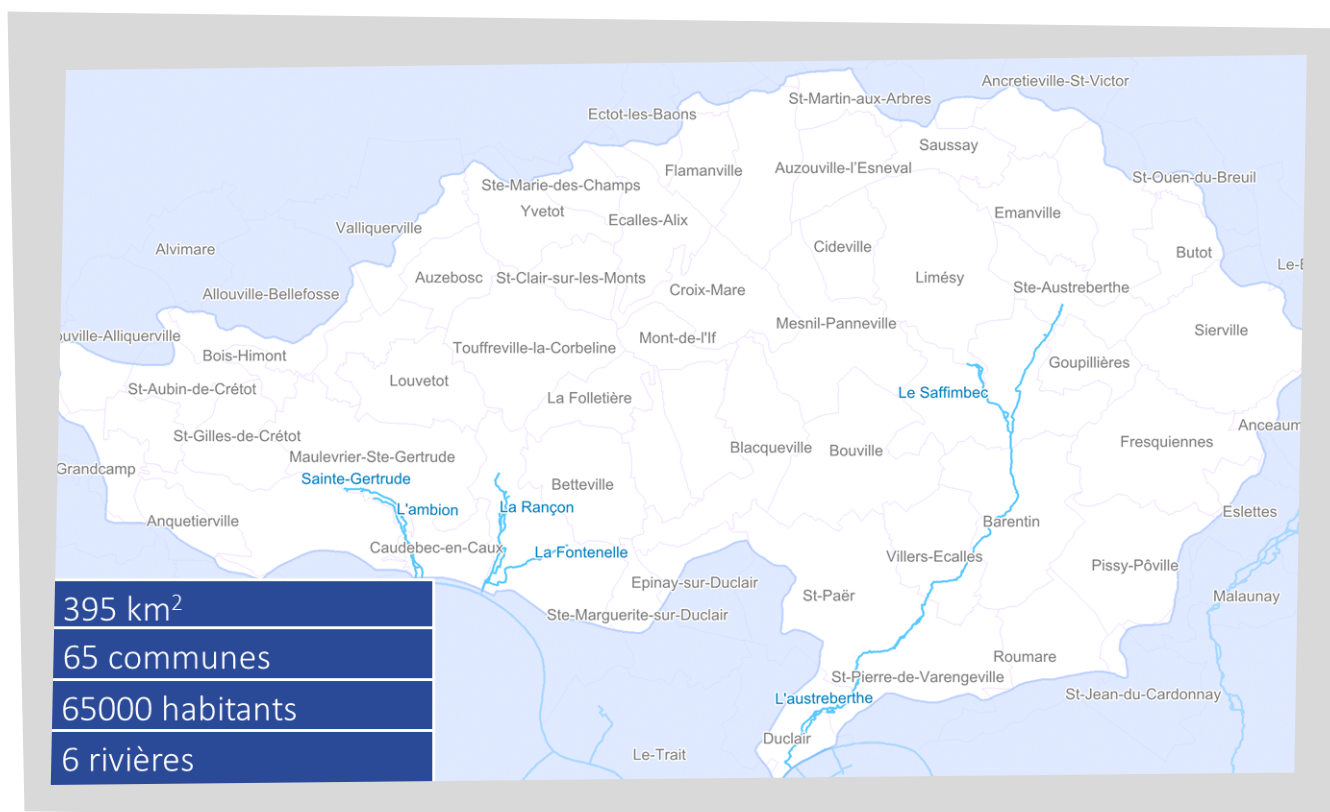
PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DES RIVIÈRES

Le territoire du SAGE des 6 Vallées s'étend sur une surface de 395 km² et regroupe 65 communes où résident approximativement 65 600 habitants. Le territoire repose sur une vaste nappe d'eau souterraine appelée « la craie altérée de l'estuaire de la Seine ». Elle représente l'unique source d'eau potable du territoire.

Il compte six rivières : L'Ambion, La Sainte-Gertrude, La Rançon, La Fontenelle, l'Austreberthe et le Saffimbec.

L'Austreberthe, La Rançon et La Sainte-Gertrude se jettent dans La Seine.

LOCALISATION DU SAGE DES SIX VALLÉES



L'AUSTREBERTHE EN AMONT DE PAVILLY



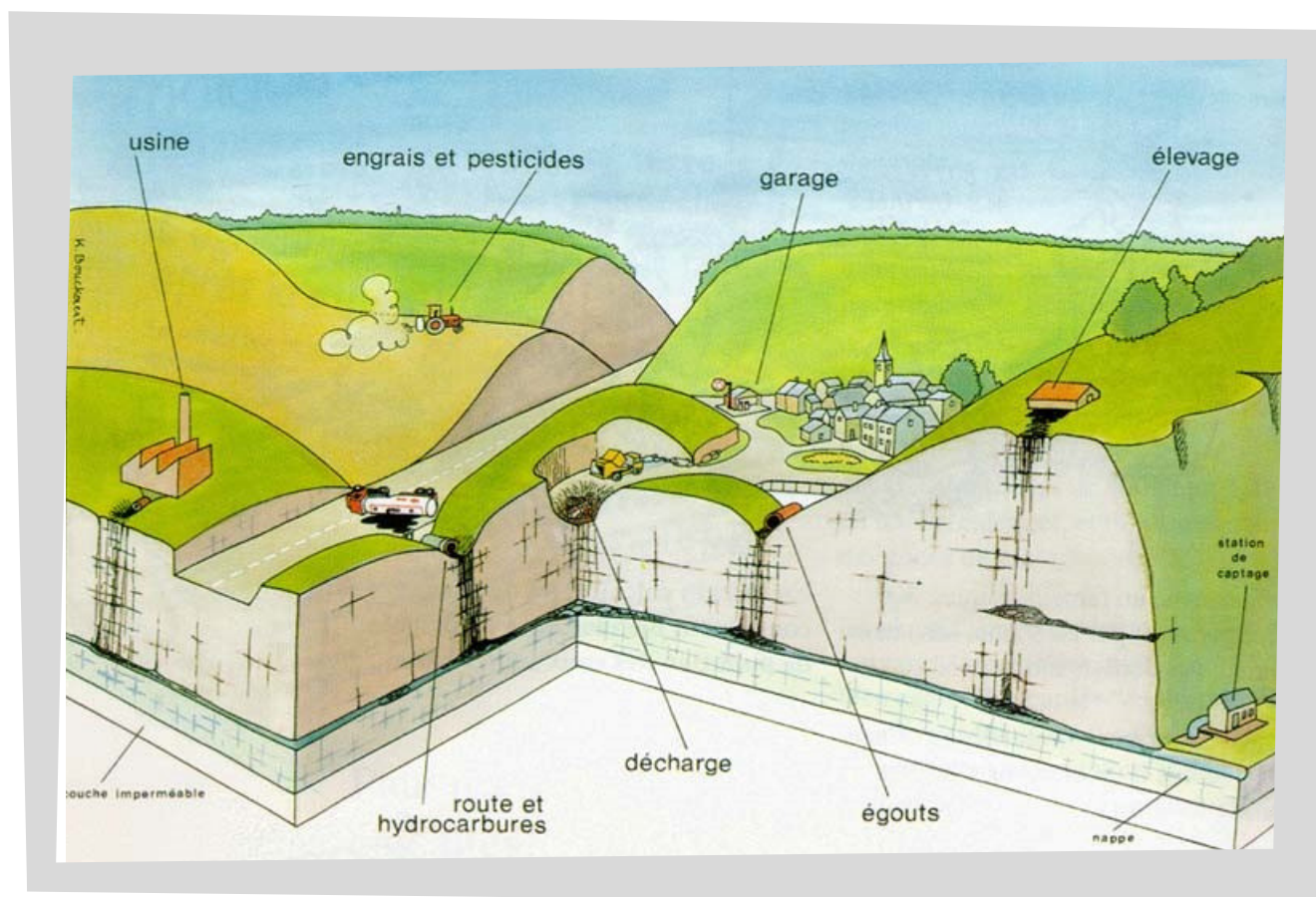
LA FONTENELLE LORS DE SON PASSAGE À SAINT WANDRILLE-RANÇON



LES ENJEUX DE L'EAU DANS LE TERRITOIRE DU SAGE DES SIX VALLÉES

Le paysage du territoire du SAGE des 6 Vallées est majoritairement agricole. La population et les activités économiques se concentrent sur la vallée de l'Austreberthe (Pavilly, Barentin, Villers-Ecalles et Duclair) et sur le plateau d'Yvetot. Il se caractérise par la présence de sols agricoles très fertiles mais très sensibles à l'érosion et au ruissellement. Le sous-sol calcaire (karstique) est très vulnérable. Des bétoires qui sont des connexions directes entre la surface et la nappe souterraine qui alimente les captages d'eau potable et les rivières s'y forment. Ces phénomènes se croisent et déterminent la sensibilité du territoire aux inondations et aux coulées de boues, à la pollution des captages d'eau potable et à la dégradation des milieux aquatiques. La phase de diagnostic a permis d'identifier les principaux enjeux du territoire.

SOURCES DE POLLUTION SUSCEPTIBLES DE PERTURBER LES EAUX SOUTERRAINES



Source: La Commission Wallonne d'Etude et de Protection des Sites Souterrains (CWE PSS)

ENJEU QUALITE DE L'EAU

Tendance à la dégradation de l'eau potable ☹️



- Dépassements des normes sur pesticides agricoles dans les eaux souterraines.
- Concentration de nitrates à la hausse.
- Erosion et ruissellement à l'origine de problèmes de turbidité.
- Impact du changement climatique aggravant la situation.

ENJEU INONDATION

Tendance à une aggravation du risque ☹️



- 347 arrêtés de catastrophe en 30 ans et sur l'ensemble des communes.
- Urbanisation et disparition des herbages et des haies aggravant la situation.
- Impact du changement climatique aggravant la situation.

ENJEU MILIEUX AQUATIQUES: RIVIERES



Tendance à la dégradation de la qualité de l'eau ☹️
Amélioration de la continuité écologique 😊

- Pollution généralisée aux hydrocarbures.
- Nitrates à la hausse.
- Présence régulière de pesticides.
- Obstacles à la migration des poissons.
- Impact du changement climatique aggravant la situation.

ENJEU MILIEUX AQUATIQUES: ZONES HUMIDES



Disparition des zones humides mesurée 😊

- Peu de zones humides sur la vallée de l'Austreberthe.
- Nombreuses zones humides protégées ou sous maîtrise foncière de la collectivité.
- Zones humides peu valorisées.
- Impact du changement climatique aggravant la situation.

BON À SAVOIR

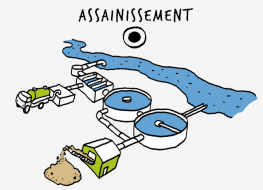
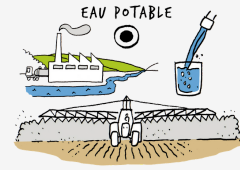
Face aux constats dressés par les précédentes étapes du SAGE (état initial, phase de diagnostic et scénario tendanciel), les orientations de la future politique de l'eau au niveau local devront répondre à différents défis :

- Maintenir voire améliorer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et de l'eau des rivières.
- Réduire la vulnérabilité du territoire face au risque inondation dans un contexte de changement climatique.
- Améliorer l'état écologique des rivières.
- Protéger et valoriser les zones humides.

Pour ce faire plusieurs pistes d'actions se dessinent : c'est ce qu'on appelle la stratégie du SAGE. **L'objet de cette concertation préalable est de permettre aux habitants du territoire de se prononcer sur le choix de cette stratégie.** Une synthèse des actions envisagées par enjeu est présentée ci-après. Une attention particulière a été portée à l'anticipation des effets du dérèglement climatique.

ACTIONS PRÉVUES DANS LA STRATÉGIE DU SAGE

ENJEU QUALITÉ DE L'EAU

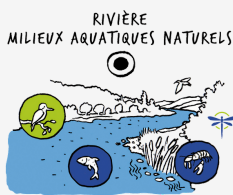


OBJECTIFS

- Maintenir ou retrouver une eau conforme aux normes que ce soit pour la consommation humaine ou dans les rivières.
- Pour la production d'eau potable : maintenir une eau de qualité suffisante pour ne pas avoir besoin de traitements de potabilisation lourds.

- Réduire l'utilisation des substances qui posent problèmes aujourd'hui (pesticides et nitrates) : en sensibilisant les agriculteurs et autres utilisateurs de pesticides et en favorisant une agriculture plus respectueuse de la qualité de l'eau (agroforesterie, agriculture à bas niveaux d'intrants, agriculture biologique...) à travers des politiques locales (circuits courts, aides...).
- Réduire le transfert des pesticides et nitrates vers l'eau : en préservant et en créant le paysage cauchois (talus, haies...), en protégeant les bétail, en sensibilisant les agriculteurs, en menant une politique foncière de la collectivité sur les zones stratégiques.
- Limiter l'impact de l'assainissement sur les masses d'eau : en assurant une collecte et un traitement des eaux usées corrects.
- Améliorer la gestion des eaux pluviales urbaines : en évitant le transfert de polluants et des déchets vers les eaux.
- Prévenir les pollutions de demain : à travers une veille sur les polluants émergents.

ENJEU MILIEUX AQUATIQUES



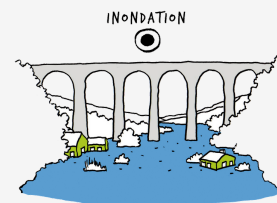
OBJECTIFS

- Maintenir ou atteindre le bon état écologique des rivières.
- Préserver, restaurer et valoriser les zones humides y compris les mares.

- Sensibiliser les acteurs à la bonne gestion des milieux aquatiques et aux bons comportements.
- Entretenir et restaurer les cours d'eau pour augmenter leur potentiel écologique : mener ces opérations conformément aux préconisations des études réalisées.
- Protéger les cours d'eau de l'urbanisation et de l'artificialisation : intégrer les besoins écologiques des rivières dans les projets qui se réalisent à proximité, limiter l'artificialisation des berges, assurer un recul des nouvelles constructions par rapport au cours d'eau.
- Favoriser la circulation des poissons et des sédiments dans les cours d'eau : en réduisant le nombre d'obstacles qui empêchent la circulation des poissons et des sédiments.
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes : recenser les espèces, sensibiliser les riverains et les agents d'entretien des collectivités.
- Protéger et valoriser les zones humides : en interdisant leur artificialisation et en améliorant leur gestion. Des-imperméabiliser des anciennes zones humides

ACTIONS PRÉVUES DANS LA STRATÉGIE DU SAGE

ENJEU INONDATION



OBJECTIFS

- Réduire les ruissellements urbains et agricoles.
- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations.

- Avoir une vision stratégique de la gestion des eaux pluviales : avec un observatoire des surfaces imperméabilisées et en anticipant la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme.
- Améliorer la gestion des eaux pluviales urbaines : sensibiliser les aménageurs du territoire à l'utilisation des techniques alternatives (végétalisation des villes, des-imperméabilisation, espaces double-fonction...) et favoriser la pérennité des aménagements existants.
- Limiter le ruissellement agricole : en plantant des haies, en favorisant l'élevage et les pratiques agricoles qui réduisent le ruissellement, en recensant les parcelles stratégiques pour le risque inondation et les aménageant de façon adaptée.
- Développer des outils de gestion du risque d'inondation : en ayant connaissance des zones à risque, en anticipant les situations de crise, en sensibilisant la population aux bons réflexes en cas d'inondation.

DONNEZ VOTRE AVIS!

DU 25 MAI AU 22 JUIN SUR WWW.SMBVAS.FR

Information et contact

Elena Marques - 02 32 94 00 74 - sage.sgra@orange.fr
Centre Eau Risque et Territoire
213 ancienne route de Villers 76360 Villers-Ecalles

Le SAGE des six Vallées est porté par les Syndicats de Bassin Versant Caux-Seine et de l'Austreberthe et Saffimbec avec le soutien financier de l'AESN

